Image not found or type unknown

OQTF en fevrier 2010 et APRF en octobre 2011. Mariage en Mai 2011

Par **Patience**, le **28/07/2011** à **14:17**

Bonjour,
Je suis rentré en France légalement avec un visa d'affaire de long séjour depuis 2007.
Mon visa s'est expiré en 2008 et je suis resté sur le territoire français sans titre de séjour depuis 2008.
En 2009 j'ai déposé une demande de régularisation mention salarié qui a été rejeté accompagné une OQTF en Février 2010.
Je suis resté en France sans faire de recours. En Octobre 2010, j ai été interpellé par la police aux frontières à un péage avec mon patron(on se rendait au taf) et j ai été transféré dans un Centre de Rétention Administratif pendant 30 jours. j ai reçu donc un APRF en Octobre 2010.
Après mes 30 jours de retentions, j ai été libéré...
Je me suis marié en Mai 2011 et j'aimerais savoir que faire vis à vis de ma situation?
Je sais qu il faut attendre 6 mois de vie commune avec ma femme, preuves à l'appui pour faire la demande de visa.
J'ai peur de l' OQT et de l'APRF Que j avais reçu.
Merci

Par **sofiane 75**, le **25/02/2014** à **18:45**

bonjour j'ai le meme probleme que toi je pense il faut attendre au moin 3ans de mariage avant d'yallé a la prefecture deposé ton dossier pour la regularisation

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés